
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du Comité Directeur - Comité AURA

Du Samedi 24 janvier 2026 à Beaumont (63)

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 15 novembre 2025	5
Sujet I.02 – Dossier de demande de sponsoring	5
Sujet I.03 – CODEP 74 – Financement Escape Game juillet 2026	6
Sujet I.04 – Dossier sponsoring compétition Thalassa	6
Sujet I.05 – Dossier sponsoring ABYSS'ALPES PHOT'EAU	7
Sujet I.06 – Bilan final actions saison 2024/2025	7
Sujet I.07 – Analyse budgétaire saison 2024/2025	8
Sujet I.08 – Remboursement des frais d'action	8
Sujet I.09 – Règles budgétaires : intégration modules 6-20 m et 20-40 m.	8
Sujet I.10 – Demandes supplémentaires commission nage avec palmes	8
Sujet I.11 – CODEP01	9
Sujet I.12 – CODEP63	9
Sujet I.13 – Commission archéologie	9
Sujet I.14 – Team AURA : questionnements	10
Sujet I.15 – Statuts AURA	10
Sujet I.16 – Commission médicale régionale	10
Sujet I.17 – Nomination instructeur régional apnée Patrick BOUZAT	10
Sujet I.18 – Lieu Assemblée Générale Comité AURA 2026	11
Sujet I.19 – Comité Directeur du 21 mars 2026 : secrétariat	11
Sujet I.20 – Lieu CD du 13 juin 2026 – 11 juillet 2026 – 5 septembre 2026	11
Sujet I.21 – Stratégie Comité AURA et projet associatif	11
Sujet I.22 – Label plongeur	11
Sujet I.23 – Négociation de tarifs de plongée	12
Sujet I.24 – Bilan salon de la plongée	12
Sujet I.25 – Vente local administratif	12

Sujet I.26 – Accord Nérub (permis bateau)	12
Sujet I.27 – Projet AssoConnect	12
Sujet I.28 – Minibus région	13
Sujet I.29 – Point sur les licences, brevets	13
Sujet I.30 – Sélectif régional pour Oxyjeunes	13
Sujet I.31 – Retour sur les AG des CODEPs	14

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X Visio matin		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint	X		
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe			X
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président		X	
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président		X	
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président		X	
BARDASSIER Laurent	Administrateur		X	
BORDIGNON Christian	Administrateur		X	
BOULLY Sylvie	Administratrice		X	
CROZAT Paul	Administrateur	X		
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice	X		
GROSBOIS Guy	Administrateur		X	
KAPFER Yves	Administrateur		X	
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2			X
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X		
PONTAL Jehan	Administrateur	X Visio		
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice	X Visio		
BEL Jean-Marc	Représentant SCA		X	

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée		X - représenté	
TROUBAT Olivier	Archéologie	X		
COLAS Régis	Environnement/Biologie			X
VERDIER Laurence	Handisub®	X		
PAULIN Karine	Hockey subaquatique	X		
SENA Dominique	Juridique	X Visio		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes		X - représentée	
AUDOUY Lauriane	NEV		X	
JACOBS Jean-Luc	Photo/vidéo		X - représenté	
LE CORRE Laurent	PSP	X		
PHILIPPS Benoit	Souterraine		X	
VAUTEY Alex	Technique		X	
SECRET Ghislaine	Tir sur cible		X	
MARCILLY Jean	Vice-président photo/vidéo	X		
BOUZAT Patrick	Représentant Apnée	X		
TREBUCHON Danielle	Vice-présidente NAP	X		

Président de séance : Yannick TARDIVEL – Président adjoint.

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 24 janvier 2026 varie entre 9 et 10 membres votants en fonction des présences sur la journée. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Renaud HELSTROFFER, président du Comité AURA est absent pour des raisons de santé. Yannick TARDIVEL, président adjoint, assurera la présidence de ce Comité Directeur.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 15 novembre 2025

Le procès-verbal du 15 novembre 2025 a été transmis à tous les membres du Comité Directeur. Il est aussi disponible sur le site du Comité AURA.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	9

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Dossier de demande de sponsoring

L'objectif est de soutenir des événements importants qui ne rentrent pas dans les règles budgétaires standards en achetant une prestation de visibilité pour l'image du Comité AURA.

Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Une première ébauche du dossier de sponsoring avait été présentée lors du dernier CD. Des rectifications ont été apportées et il restait à échanger sur les montants possibles à allouer.

Une grille a été élaborée, basée sur les charges réelles de l'événement, pour calculer les montants de sponsoring en fonction de la couverture de la manifestation (départemental, régional, national, international). Cf annexe n°1.

Ces charges ne prennent pas en compte la valorisation des bénévoles. Les charges prises en compte sont plafonnées à 15 000 euros.

Les montants calculés représentent un maximum possible et non une attribution automatique. Le Comité Directeur se basera sur les montants demandés dans le dossier de sponsoring.

En cas d'annulation de l'évènement, les sommes versées devront être restituées, sauf cas de force majeure, clause qui sera inscrite dans le contrat. Afin de sécuriser les fonds, il est proposé de verser 50 % du montant avant et 50 % après l'évènement.

Un contrôle à posteriori sera effectué en comparant le bilan financier réel de l'évènement au prévisionnel. En cas d'écart important, les futures demandes seront revues.

Une enveloppe annuelle globale sera définie dans le budget prévisionnel pour la prochaine saison.

Une date limite, pour le dépôt des dossiers de sponsoring, fixée au 15 mai, sera instaurée pour gérer les demandes de la saison suivante.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	9

Adopté à la majorité des votants.

Le dossier de sponsoring sera à disposition sur le site du Comité AURA.

Sujet I.03 – CODEP 74 – Financement Escape Game juillet 2026

Le sujet a été abordé lors du CD du 15 novembre 2026 et demandait de travailler sur des éléments supplémentaires. La décision a été reportée, en attente d'informations complémentaires de la présidente du CODEP 74 absente.

Sujet I.04 – Dossier sponsoring compétition Thalassa

Le dossier de sponsoring a été transmis par les organisateurs de la compétition Thalassa et porté à la connaissance du Comité Directeur. Le montant demandé est de 1500 euros. Un acompte a déjà été versé. Cet évènement sert aussi de support à une compétition de NEV. Il a été argumenté qu'il s'agissait de deux dossiers distincts et que refuser le sponsoring pénaliserait la mutualisation des moyens.

Vote pour le versement d'un montant total de 1500 euros :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	0	9

Adopté à la majorité des votants.

Il restera à verser le complément.

Sujet I.05 – Dossier sponsoring ABYSS'ALPES PHOT'EAU

Deuxième édition organisée par le CSBJ les 18 et 19 avril 2026 avec des conférences, concours photos avec exposition des photos, stands. Plusieurs conférences animées par Steven WEINBERG, Vincent MARAN, Emilie DUMONT DAYOT. Le lundi 20 avril 26, ouverture de l'exposition photos aux écoles de Nivolas-Vermelle.

L'année dernière, plus de 200 photos exposées et environ 48 photographes venant de toute la France.

Plusieurs sponsors participent à cet évènement (Ultramarina, Crédit Mutuel...).

Cet évènement national, avec un budget de 7800 euros, inclut des conférences qui sont déjà financées par une subvention de 1200 euros issues des règles budgétaires. Une demande de sponsoring de 700 euros pour le reste de l'évènement a été faite. Le Comité Directeur présent a convenu de traiter les deux budgets séparément pour permettre le financement.

Vote pour le versement d'une subvention de 700 euros dans le cadre du sponsoring correspondant à la demande formulée dans le dossier.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	0	9

Adopté à la majorité des votants.

Il est admis que les règles actuelles ne sont pas adaptées à ces cas complexes. Pour cette année, une approche cumulative est acceptée pour assurer la tenue des événements, mais les règles devront être revues pour la saison prochaine afin de clarifier la gestion de ces financements hybrides.

Sujet I.06 – Bilan final actions saison 2024/2025

Annexe n°2

Laurent RACHET, trésorier, souligne le problème des retards importants dans la soumission des comptes rendus d'action, ce qui fausse le bilan de fin de saison fin août. Un CODEP, par exemple, affichait un taux de réalisation faible avant l'envoi tardif d'une dizaine de comptes rendus d'actions.

Le taux de réalisation global des actions est de 57 %, avec un objectif de 70 %. Les budgets sont souvent surestimés, bloquant des fonds inutilement. Certaines commissions sont à 100 % ou proches pour les actions réalisées.

Il est demandé aux porteurs de projet de fournir des prévisions plus réalistes sachant que 80 % des actions sont récurrentes.

Sujet I.07 – Analyse budgétaire saison 2024/2025

Une analyse comptable a été menée pour ajuster les montants forfaitaires des actions subventionnables au plus près des coûts réels. Ce tableau avait été transmis aux membres du CD avec peu de retour. Il sera transmis aux présidents de commissions afin d'avoir leur avis.

Sujet I.08 – Remboursement des frais d'action

A ce jour, le Comité AURA peut être amené à régler les factures aux prestataires en amont de la réception des comptes rendus des actions réalisées.

La règle actuelle d'un mois pour soumettre un compte rendu après une action est jugée trop courte. Une tolérance de trois mois est pratiquée mais il est proposé de la formaliser. L'application de sanctions (minoration du financement) au-delà de ce délai a été évoquée. La discussion sur ce point est reportée.

Sujet I.09 – Règles budgétaires : intégration modules 6-20 m et 20-40 m.

Demande des CODEPs d'intégrer, dans les règles budgétaires, les formations complémentaires de cadres (GP) 6-20 et 20-40. La prise en charge visée sera pour le milieu naturel (plongées) mais pas pour la formation en salle sauf justification. L'obtention de ces modules permet la dispense d'une partie du stage initial MF1.

Les règles précises seront définies ultérieurement et ne seront applicables que pour la saison 2026-2027.

Intégration dans les règles budgétaires pour la saison prochaine :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.10 – Demandes supplémentaires commission nage avec palmes

Plusieurs demandes supplémentaires ont été faites respectant les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.11 – CODEP01

Demande de 375 euros dans le cadre d'une formation guide de palanquée. Demande qui entre dans les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.12 – CODEP63

Demande de 480 euros pour une formation environnement et biologie qui entre dans les règles budgétaires.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.13 – Commission archéologie

Le stage, intitulé stage de mesure, d'un montant de 800 euros, qui avait été refusé lors des demandes prévisionnelles correspond à une formation en mesures et relevés subaquatiques entrant dans la formation de plongeur archéologie (PA1 et PA2) et de ce fait entre dans les règles budgétaires des commissions culturelles.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1	0	9

Adopté à la majorité des votants.

Sujet I.14 – Team AURA : questionnements

Suite à une demande de précision de la commission NEV, les règles ont été clarifiées. Le forfait de 80 euros/jour-nuits/personne couvre les jours de compétition et la veille si dédiée à l'entraînement, pour des frais d'hébergement et de transport. Les activités de cohésion ne sont pas prises en charge. L'achat de matériel ou de tenues sont à financer en utilisant le budget de fonctionnement de la commission.

Le forfait d'un membre absent ne peut être réaffecté.

Un tableau de suivi des décomptes sera mis sur le drive du Comité AURA.

Sujet I.15 – Statuts AURA

Une réunion avec la commission juridique, composée de 4 personnes, est prévue le 28 janvier 2026 pour échanger sur les besoins du Comité AURA dont la refonte des statuts. Les statuts et règlement intérieur régionaux actuels datent de 2016/2019. L'objectif est de travailler sur leur refonte, en s'inspirant des nouveaux statuts nationaux, puis de proposer une aide aux clubs de la région pour mettre à jour les leurs. Les régions ont l'obligation de mettre à jour leurs statuts en cohérence avec le national.

Parallèlement, la commission juridique nationale travaille à améliorer les statuts et règlement intérieur types proposés aux clubs, afin de répondre aux nouveaux enjeux de judiciarisation auxquels ils sont confrontés. La commission juridique régionale AURA pourra leur apporter son expertise à la demande.

La création d'une commission disciplinaire est jugée nécessaire d'autant plus que des dysfonctionnements ont été relatés dans certains départements.

Sujet I.16 – Commission médicale régionale

La région AURA n'a plus de président de commission médicale suite à la démission de Charles MERCIER GUYON, et manque cruellement de médecins fédéraux.

Proposition de contacter directement les licenciés du Comité AURA, à la recherche de personnes souhaitant s'investir dans la commission médicale ainsi que de personnes souhaitant être médecin fédéral.

Un appel à candidature sera envoyé aux licenciés de la région pour trouver un nouveau président de commission et des médecins référents. Il sera demandé à la FFESSM une extraction ciblée des médecins de la région et des informations sur la démarche à suivre pour devenir médecin fédéral.

Sujet I.17 – Nomination instructeur régional apnée Patrick BOUZAT

La commission apnée régionale a un besoin urgent d'instructeur. Nomination de Patrick BOUZAT, proposée par Philippe PEAN, président de la commission apnée.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	9

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.18 – Lieu Assemblée Générale Comité AURA 2026

Un cahier des charges a été établi pour l'organisation de la prochaine AG du Comité AURA le 22 novembre 2026. Il inclut des besoins en hébergement (15-20 chambres), des salles – une pour le CD du 21 novembre 2026 au soir – une plénière pour 120 à 130 personnes, des espaces ou salles pour les commissions, restauration, équipement (sonorisation, vidéoprojection), logistique (parking) et sécurité. Le budget estimé s'élève à 5 000 euros. Le CODEP 63 se propose pour assurer cette organisation.

Sujet I.19 – Comité Directeur du 21 mars 2026 : secrétariat

La secrétaire et la secrétaire adjointe seront absentes pour le CD du 21 mars 2026 à Aix les Bains. Laurence VERDIER se propose pour assurer le procès-verbal. Patricia se chargera, au préalable, de la préparation et envoi de l'ordre du jour, ainsi que de la liste des présents.

Sujet I.20 – Lieu CD du 13 juin 2026 – 11 juillet 2026 – 5 septembre 2026

13 juin 2026 : Lyon (à confirmer)

11 juillet 2026 : Proposition à faire au département de l'Ain.

5 septembre 2026 : St Etienne

Sujet I.21 – Stratégie Comité AURA et projet associatif

A reporter au prochain CD car peu de personnes avaient lu le document.

Sujet I.22 – Label plongeur

Un groupe de travail a été formé pour travailler sur la création d'un label destiné aux structures d'accueil (structures de plongée et d'hébergement) respectant une charte de qualité (environnement, locaux....). Ce groupe de travail composé de Christian BORDIGNON et Yannick TARDIVEL sera étayé par Marthe VINCENTI et Paul CROZAT.

Sujet I.23 – Négociation de tarifs de plongée

La démarche initiée par le CODEP 69 pour négocier des tarifs préférentiels avec des clubs du pourtour méditerranéen sera étendue au niveau régional.

10 structures commerciales de plongée sont en cours de prospection.

L'objectif est de négocier des conventions incluant des tarifs et services préférentiels pour les adhérents de la région. Ouverture du groupe de travail à des personnes ayant des compétences autres : enfants (Maud GRIMBERT), apnée (Patrick BOUZAT).

Sujet I.24 – Bilan salon de la plongée

Une convention a été signée avec les auberges de jeunesse (FUAJ) offrant aux plongeurs des services adaptés (locaux de rinçage, tarifs préférentiels, salles à disposition, parking).

En cours d'une convention internationale avec Dune (SCA-Voyages-Evènementiel).

Sujet I.25 – Vente local administratif

Souhait de vendre le local actuel car difficultés pour se garer et salle comprenant peu de capacité. Des agences immobilières ont été contactées. Un nouveau local, plus central dans la région (sud de Lyon), plus fonctionnel (salles de réunion, stockage) et plus accessible sera recherché.

Le projet sera présenté à l'AG du mois de novembre.

Sujet I.26 – Accord Nérub (permis bateau)

Un accord avec la société Nérub offre 30 % de réduction sur le permis bateau côtier et fluvial. (Site AURA – partenaires).

Sujet I.27 – Projet AssoConnect

Ce logiciel gère les adhésions, les réservations à des événements, les règlements, une comptabilité accessible aux no-comptables. Un groupe de travail va analyser ses fonctionnalités, notamment sa capacité à simplifier la comptabilité.

Sujet I.28 – Minibus région

Vote pour effectuer une demande d'acquisition d'un minibus gratuit

CONTRE	ABSTENTION	POUR
9	0	0

Adopté à l'unanimité des votants.

La proposition d'acquérir un minibus pour le comité a été rejetée à l'unanimité après l'évocation prévisionnelle des coûts de fonctionnement, son utilité limitée pour une structure régionale géographiquement dispersée.

Sujet I.29 – Point sur les licences, brevets

Cf annexe n°3

Au 21 janvier, le nombre de licenciés est en hausse (+ 275 par rapport à l'an dernier), atteignant 12 997, tout comme le nombre de brevets (+ 10 %).

Sujet I.30 – Sélectif régional pour Oxyjeunes

Cet évènement, prévu le 8 mars 26 à Vaugneray (69), destiné à tous les jeunes de 8 à 17 ans toutes disciplines est un championnat régional sélectif en vue de la manifestation nationale Oxyjeunes prévue à l'automne.

Cet événement a connu une confusion organisationnelle et il a été décidé que l'organisation serait pilotée par la région AURA, avec un financement régional. Une équipe projet a été officialisée pour établir un budget prévisionnel et gérer la logistique. Le règlement de la compétition s'appuiera sur le règlement national.

Maud GRIMBERT, référente jeunes/enfants, a participé à une réunion avec la commission nationale jeune où un état des lieux des actions organisées dans les régions a été fait. La plupart d'entre elles participent à Oxyjeunes et organisent aussi des manifestations type ex RIPE (Rencontre Internationale Plongée Enfant).

Vote pour que le Comité AURA organise le sélectif régional en vue de la manifestation Oxyjeunes

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	9

Adopté à l'unanimité des votants.

Une équipe est en place composée de Maud GRIMBER, Jehan PONTAL, Guy GROSBOIS, Renaud HELSTROFFER qui collabore avec le département 69 en la personne de Clara HUGON (référente jeunes/enfants).

Le règlement de la compétition a été vu en CD.

Sujet I.31 – Retour sur les AG des CODEPs

Ce point sera traité ultérieurement.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président adjoint

Yannick TARDIVEL



Annexe n°1

Participation AURA au titre du sponsoring

Charge	Couverture Départementale		Couverture régionale		Couverture nationale		Couverture internationale	
1 500,00 €	15%	225,00 €	16,5%	247,50 €	18%	270,00 €	19,5%	292,50 €
3 000,00 €	15%	450,00 €	16,5%	495,00 €	18%	540,00 €	19,5%	585,00 €
5 000,00 €	15%	750,00 €	16,5%	825,00 €	18%	900,00 €	19,5%	975,00 €
10 000,00 €	15%	1 500,00 €	16,5%	1 650,00 €	18%	1 800,00 €	19,5%	1 950,00 €
15 000,00 €	15%	2 250,00 €	16,5%	2 475,00 €	18%	2 700,00 €	19,5%	2 925,00 €

Annexe n°2

	Saison 2023-2024			Saison 2024-2025 au 31/12/2025		
	Actions prévues	Actions réalisées	% réalisé	Actions prévues	Actions réalisées	% réalisé
Apnée	14	9	64%	12	9	75%
Achéologie	1	1	100%	1	1	100%
Env-Bio	6	5	83%	4	4	100%
Handi Sub	0	0		2	1	50%
Hockey	4	4	100%	12	2	17%
Nage avec Palme	17	3	18%	14	6	43%
Nage en eaux vives	15	6	40%	15	12	80%
Plongée	18	4	22%	11	5	45%
PSP	10	4	40%	8	5	63%
Photo-vidéo	8	5	63%	4	4	100%
Souterraine	11	5	45%	10	9	90%
Tir sur cible	10	4	40%	6	5	83%
CODEP 01	9	4	44%	17	5	29%
CODEP 03	12	3	25%	15	5	33%
CODEP 15	5	2	40%	4	2	50%
CODEP 26-07	4	4	100%	18	12	67%
CODEP 38	4	4	100%	21	17	81%
CODEP 42	18	9	50%	18	16	89%
CODEP 43	0	0		4	0	0%
CODEP 63	16	10	63%	23	14	61%
CODEP 69	21	9	43%	39	10	26%
CODEP 73	4	1	25%	3	2	67%
CODEP 74	12	2	17%	15	12	80%
TOTAL	219	98	45%	276	158	57%

	Saison 2023-2024			Saison 2024-2025 au 31/12/2025		
	Budgets alloués	Budgets réalisés	% réalisé	Budgets alloués	Budgets réalisés	% réalisé
Apnée	5 495	5 341	97%	10 022	4 994	50%
Achéologie	1 325	170	13%	1 613	1 245	77%
Env-Bio	6 400	7 658	120%	7 199	5 863	81%
Handi Sub	0	0		2 177	597	27%
Hockey	0	3 835		10 448	2 986	29%
Nage avec Palme	4 796	1 896	40%	10 530	6 296	60%
Nage en eaux vives	7 542	3 343	44%	19 091	8 684	45%
Plongée	34 070	18 808	55%	37 093	21 371	58%
PSP	6 000	1 316	22%	7 019	3 949	56%
Photo-vidéo	1 740	2 361	136%	2 332	743	32%
Souterraine	4 775	7 520	157%	5 552	2 872	52%
Tir sur cible	3 238	2 264	70%	5 426	2 881	53%
Multi activité	0	0	0%	0	2 923	
Médicale	0	60		150	83	55%
Juridique				150	0	0%
CODEP 01	4 076	850	21%	8 492	3 478	41%
CODEP 03	3 893	1 293	33%	17 121	1 736	10%
CODEP 15	2 631	2 184	83%	1 165	795	68%
CODEP 26-07	2 800	711	25%	11 413	5 374	47%
CODEP 38	6 490	3 630	56%	24 783	12 879	52%
CODEP 42	8 690	3 450	40%	17 480	11 079	63%
CODEP 43	1 500	1 500	100%	3 030	0	0%
CODEP 63	5 980	11 783	197%	20 712	10 877	53%
CODEP 69	14 204	8 656	61%	54 810	24 730	45%
CODEP 73	2 264	1 596	70%	1 784	1 103	62%
CODEP 74	8 845	1 830	21%	24 153	9 335	39%
TOTAL	136 754	92 055	67%	303 745	146 873	48%

Annexe n°3

